

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Hadi Hakim, directeur général
Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 01.

2023-11-612 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-11-613 NOMINATION - DIRECTEUR GÉNÉRAL.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a mandaté la société Morgan Philips pour le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Hadi Hakim au poste de directeur général;
- QUE monsieur Hakim occupera également la fonction de trésorier jusqu'au comblement du poste et assumera les rôles et responsabilités de cette fonction en plus de ses fonctions actuelles;
- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le conseiller municipal, monsieur Tony Bolduc, à signer le contrat de travail de monsieur Hakim;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Hakim soit rétroactive au 6 novembre 2023;
- QUE ses conditions de travail soient telles qu'énoncées dans le contrat de travail;
- QUE monsieur Hakim soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les chèques conformément aux dispositions de l'article 100.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), ainsi que tout autre effet bancaire requis notamment auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.
- QUE ce Conseil autorise monsieur Hadi Hakim, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Mercier, tous les documents requis en lien avec clicSÉCUR et que celui-ci soit nommé à titre de représentant autorisé;
- QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose en lien avec clicSÉCUR.

- QUE ce Conseil ordonne que toute signature attribuée par la Loi ou par ce Conseil à madame Tania Tremblay à titre de directrice générale soit dorénavant attribuée à monsieur Hadi Hakim.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-11-614 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT 2016-940-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de délégation du pouvoir de dépenser (2016-940) sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2023-11-615 OCTROI DE CONTRAT. ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DÉFINISSANT LE POTENTIEL ACÉRICOLE. BOISÉ DANS UN GRAND JARDIN.

CONSIDÉRANT le projet du Boisé dans un Grand Jardin;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Services d'arbres Primeau inc. pour l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier définissant le potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT que ce mandat d'ingénierie forestier est nécessaire pour appuyer nos demandes auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felix et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie un contrat pour l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier définissant le potentiel acéricole du Boisé dans un Grand Jardin à l'entreprise Services d'arbres Primeau inc., pour un montant maximal 17 435 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le règlement d'emprunt #2022-1007 et qu'elle soit imputée au projet LOISIRS22008.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-11-616 AUTORISATION DE SIGNATURE. ENTENTE - TANIA TREMBLAY.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur Hadi Hakim, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail en lien avec le budget avec madame Tania Tremblay.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-11-617 AUTORISATION. TRÉSORIÈRE ADJOINTE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu :

- QUE madame Julie St-Onge, trésorière adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville, les chèques conformément aux dispositions de l'article 100.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), ainsi que tout autre effet bancaire requis notamment auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie en cas d'absence ou d'indisponibilité du trésorier.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A.

2023-11-618 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité